

Procès-verbal du conseil des commissaires Commission scolaire des Navigateurs

11^e séance, 19^e année

Province de Québec
Commission scolaire des Navigateurs
Lévis

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Navigateurs, tenue le 31 janvier 2017, à 19 h 30, au centre administratif au 1860, 1^{re} Rue, Lévis, sous la présidence de monsieur Jérôme Demers.

Membres du conseil des commissaires présents :

Monsieur Jérôme Demers, président du conseil des commissaires et du comité exécutif
Monsieur Michel Bédard, commissaire
Madame Lynda Bilodeau, commissaire
Monsieur Dany Bellemare, commissaire
Monsieur Mathieu Boilard, commissaire
Monsieur François-Yves Dubé, vice-président du conseil des commissaires
Madame Émanuelle Fréchette, commissaire-parent
Monsieur Jean-François Labbé, commissaire
Monsieur Richard Légaré, commissaire
Madame Catherine Nadeau, commissaire
Madame Catherine Rollier, commissaire-parent
Madame Marie-Josée St-Laurent, commissaire-parent
Monsieur Denis Vien, commissaire

Membre du conseil des commissaires à distance :

Monsieur Marcel Vézina, commissaire

Membres du personnel administratif présents :

Madame Esther Lemieux, directrice générale
Monsieur Bertin Fillion, directeur général adjoint et directeur des Services des ressources financières et des Services du transport
Monsieur Benoit Langlois, directeur général adjoint
Madame Guylaine Giguère, secrétaire générale
Monsieur Denis Bourbeau, directeur des Services des ressources humaines et des communications
Monsieur Dany Deschênes, directeur des Services des ressources matérielles
Madame Claire Gagnon, directrice des Services éducatifs
Monsieur Pierre Gaumond, directeur des Services des ressources en technologie de l'information et des communications

1.0 PRÉLIMINAIRES

1.1 Recueillement

1.2 Ouverture de la séance extraordinaire

Après un moment de recueillement, M. Jérôme Demers déclare la séance extraordinaire du conseil des commissaires en date du 31 janvier 2017 ouverte à 19 h 30.

**Procès-verbal du conseil des commissaires
Commission scolaire des Navigateurs**

1.3 Vérification de la légalité de la séance

1.3.1 Avis de convocation

Les membres du conseil des commissaires ont reçu l'avis de convocation dans les délais prescrits par la *Loi sur l'instruction publique*.

1.3.2 Quorum

La secrétaire générale confirme qu'il y a quorum.

CC-16-17-086

1.4 Avis de démission de M. Jérôme Demers, commissaire-parent primaire

ATTENDU la démission de M. Jérôme Demers, commissaire-parent primaire, laquelle a pris effet le 31 décembre 2016 ;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Yves Dubé et résolu :

DE PRENDRE ACTE de la démission de M. Jérôme Demers, commissaire-parent primaire ;

DE COMBLER le poste devenu vacant conformément à la *Loi sur l'instruction publique*.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.5 Assermentations de MM. Jérôme Demers, président et Dany Bellemare, commissaire

La présidente d'élection, Mme Danielle Goulet, procède aux assermentations de MM. Demers et Bellemare.

Déclaration d'intérêts du commissaire

Madame Guylaine Giguère, secrétaire générale, demande à M. Dany Bellemare, commissaire, de déclarer à l'aide du formulaire de déclaration de conflit d'intérêts du commissaire qui lui a été remis, toutes les situations potentiellement conflictuelles dans lesquelles il pourrait se trouver, et ce, conformément à l'article 5.2 du *Règlement relatif au code de conduite éthique du commissaire*.

1.6 Global Teacher Prize, M. Yvan Girouard, invité

M. Yvan Girouard a été reconnu dernièrement par la Fondation Varkey comme l'un des 50 éducateurs d'exception au monde. Des félicitations lui sont adressées par Mme Esther Lemieux, directrice générale, par M. François Sylvain, directeur de l'École secondaire les Etchemins et par les membres du conseil des commissaires.

1.7 Séance d'information concernant le Rapport annuel 2015-2016

La séance publique d'information concernant le Rapport annuel 2015-2016 n'a pas eu lieu, puisqu'il n'y a pas eu de public.

CC-16-17-087

1.8 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR madame Lynda Bilodeau et résolu :

DE RETIRER le point 2.1 – Rapports du protecteur de l'élève

Procès-verbal du conseil des commissaires

Commission scolaire des Navigateurs

D'ADOPTER l'ordre du jour **modifié** suivant :

1.0 Préliminaires

- 1.1 Recueillement
- 1.2 Ouverture de la séance extraordinaire
- 1.3 Vérification de la légalité de la séance
 - 1.3.1 Avis de convocation
 - 1.3.2 Quorum
- 1.4 Avis de démission de M. Jérôme Demers, commissaire-parent primaire
- 1.5 Assermentations de MM. Jérôme Demers, président et Dany Bellemare, commissaire
- 1.6 Global Teacher Prize, M. Yvan Girouard, invité
- 1.7 Séance d'information concernant le Rapport annuel 2015-2016
- 1.8 Adoption de l'ordre du jour
- 1.9 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 décembre 2016
 - 1.9.1 Suivi au procès-verbal
 - 1.9.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire annulée du 24 janvier 2017
- 1.10 Interventions du public et période de questions
- 1.11 Interventions ou rapport des élèves de la commission scolaire
- 1.12 Correspondance

2.0 Décisions

- 2.1 Plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles 2017-2018 – 2018-2019 – 2019-2020 – Adoption
- 2.2 Autorisation de signature des documents officiels, des effets bancaires, des emprunts et des activités financières de la Commission scolaire des Navigateurs
- 2.3 Demande d'autorisation au ministre de l'Éducation du Loisir et du Sport – Ajout de circonscriptions électorales
- 2.4 Politique pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif (5.12) – Modification
- 2.5 *Règlement interne relatif à l'admission, à l'inscription et au déplacement des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire à la Commission scolaire des Navigateurs (5.1) – Amendement*
- 2.6 Demande d'ajout d'espace – Agrandissement de l'École du Grand-Voilier - Saint-Laurent – Ajout de deux locaux

3.0 Information

- 3.1 Rapport de la directrice générale
- 3.2 Fondation Hôtel-Dieu de Lévis
- 3.3 Organisme de bassins versants de la zone du Chêne – Suivi
- 3.4 Préoccupation des commissaires en regard du budget 2017-2018

4.0 Rapports des comités

- 4.1 Comité exécutif
- 4.2 Comité de vérification
- 4.3 Comité de gouvernance et d'éthique
- 4.4 Comité des ressources humaines
- 4.5 Comité CSÉHDAA
- 4.6 Comité de parents

5.0 Questions diverses

- 5.1 Questions et messages des commissaires

6.0 Levée de la séance

ADOPTÉE à l'unanimité

**Procès-verbal du conseil des commissaires
Commission scolaire des Navigateurs**

CC-16-17-088

1.9 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 décembre 2016

ATTENDU l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique* ;

ATTENDU que le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 décembre 2016 du conseil des commissaires a été transmis à tous les membres du conseil des commissaires le 20 janvier 2017 ;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Marcel Vézina et résolu :

DE dispenser la secrétaire générale de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du 20 décembre 2016 et d'adopter celui-ci tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.9.1 Suivi au procès-verbal

Un suivi aux numéros de résolutions suivantes a été fait :

CC-16-17-080 point 2.1 Le Rapport annuel 2015-2016 de la CSDN a été transmis au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

CC-16-17-082 point 2.3 Rémunération du personnel électoral. Le coût de l'élection scolaire partielle sera transmis aux membres du conseil des commissaires.

CC 16-17-084 point 2.5 Motion de félicitations à M. Yan Girouard – Global Teacher Prize. Une lettre a été transmise à l'enseignant par Mme Esther Lemieux, directrice générale.

CC-16-17-089

1.9.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire annulée du 24 janvier 2017

ATTENDU l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique* ;

ATTENDU que le procès-verbal de la séance ordinaire annulée du 24 janvier 2017 du conseil des commissaires a été transmis à tous les membres du conseil des commissaires le 27 janvier 2017 ;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Richard Légaré et résolu :

DE dispenser la secrétaire générale de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire annulée du conseil des commissaires du 24 janvier 2017 et d'adopter celui-ci tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.10 Interventions du public et période de questions

Aucune intervention

1.11 Interventions ou rapport des élèves de la commission scolaire

Aucune intervention

1.12 Correspondance

Aucune correspondance

Procès-verbal du conseil des commissaires
Commission scolaire des Navigateurs

2.0 DÉCISIONS

CC-16-17-090
SG

2.1 Plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles 2017-2018 – 2018-2019 – 2019-2020 - Adoption

ATTENDU l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique* faisant état de l'obligation, pour une commission scolaire, d'établir annuellement son plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles ;

ATTENDU la consultation effectuée auprès du comité de parents, des conseils d'établissement, de la Ville de Lévis et de la MRC de Lotbinière en vertu des articles 39, 40, 79(1), 101, 110(1), 193(2) et 211 de la *Loi sur l'instruction publique* ;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Bédard et résolu :

D'ADOPTER le plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire des Navigateurs pour les années 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020 tel que déposé et versé aux archives sous la cote CC-16-17-090.

ADOPTÉE à l'unanimité

CC-16-17-091
SG

2.2 Autorisation de signature des documents officiels, des effets bancaires, des emprunts et des activités financières de la Commission scolaire des Navigateurs (CSDN)

ATTENDU que l'article 158 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit qu'en cas d'absence ou d'empêchement du président, le vice-président en exerce les fonctions et pouvoirs ;

ATTENDU que l'article 158 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit également qu'en cas d'absence ou d'empêchement du vice-président, un autre commissaire désigné à cette fin par le conseil des commissaires exerce les fonctions et pouvoirs du président ;

ATTENDU que l'article 203 alinéa 3 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le directeur général adjoint, ou celui des adjoints désignés par la commission scolaire exerce les fonctions et pouvoirs du directeur général en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier ;

ATTENDU que le *Règlement relatif à la délégation de fonctions et de pouvoirs* adopté le 26 janvier 2016 prévoit plusieurs dispositions quant à l'exercice des fonctions et pouvoirs ainsi qu'à l'autorisation de signature des documents officiels, effets bancaires et tout acte légal ;

ATTENDU que la présente résolution a pour but de rassembler certains pouvoirs et fonctions mentionnés à la *Loi sur l'instruction publique* et au *Règlement relatif à la délégation de fonctions et de pouvoirs* afin d'autoriser des personnes à signer des documents officiels, effets bancaires, emprunts ou tout acte légal en cas d'absence ou d'empêchement de l'autorité supérieure ;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Richard Légaré et résolu :

Autorisation de signature découlant du *Règlement relatif à la délégation de fonctions et de pouvoirs*

D'AUTORISER le directeur général adjoint et directeur des Services des ressources financières et des Services du transport à signer, pour et au nom de la Commission scolaire des Navigateurs, les documents officiels concernant les opérations relatives aux activités financières ;

D'AUTORISER le président conjointement avec le directeur général à signer, pour et au nom de la Commission scolaire des Navigateurs, les documents officiels, les effets bancaires, ou tout acte légal requérant une

Procès-verbal du conseil des commissaires Commission scolaire des Navigateurs

signature dont notamment ceux faisant l'objet d'une décision du conseil des commissaires ou du comité exécutif ;

Autorisation de signature des documents d'emprunts découlant d'une demande ministérielle

D'AUTORISER, les personnes mentionnées ci-après, pourvu qu'elles soient deux à signer, pour et au nom de la Commission scolaire des Navigateurs, les documents d'emprunts découlant d'une demande d'autorisation ministérielle :

- le président de la commission scolaire ;
- ou le vice-président de la commission scolaire ;
- ou le directeur général ;
- ou le directeur général adjoint et directeur des Services des ressources financières et des Services du transport ;
- ou le directeur général adjoint ;
- ou le secrétaire général.

Autorisation de signature en cas d'absence ou d'incapacité d'agir

D'AUTORISER, en cas d'absence ou d'incapacité d'agir du président ou du directeur général, l'une ou l'autre des personnes suivantes à signer conjointement, pour et au nom de la Commission scolaire des Navigateurs, les documents officiels, les effets bancaires, ou tout acte légal requérant une signature dont notamment ceux faisant l'objet d'une décision du conseil des commissaires ou du comité exécutif :

- le vice-président de la commission scolaire ;
- ou le directeur général adjoint et directeur des Services des ressources financières et des Services du transport ;

D'AUTORISER, en cas d'absence ou d'incapacité d'agir du directeur général adjoint et directeur des Services des ressources financières et des Services du transport, le directeur général-adjoint, à signer conjointement avec l'une ou l'autre des personnes mentionnées ci-après, pour et au nom de la Commission scolaire des Navigateurs, les documents officiels, les effets bancaires, ou tout acte légal requérant une signature dont notamment ceux faisant l'objet d'une décision du conseil des commissaires ou du comité exécutif :

- le président de la commission scolaire ;
- ou le vice-président de la commission scolaire ;

D'AUTORISER, en cas d'absence ou d'incapacité d'agir du directeur général adjoint et directeur des Services des ressources financières et des Services du transport, le directeur général, à signer pour et au nom de la Commission scolaire des Navigateurs, les documents officiels concernant les opérations relatives aux activités financières et les documents d'emprunts qui ne nécessitent pas une autorisation du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport ;

ADOPTÉE à l'unanimité

CC-16-17-092
SG

2.3 Demande d'autorisation au ministre de l'Éducation du Loisir et du Sport – Ajout de circonscriptions électorales

ATTENDU qu'une élection scolaire générale se tiendra le 4 novembre 2018 ;

ATTENDU que le conseil des commissaires doit adopter, entre le 15 février 2017 et le 1^{er} juin 2017, un projet de division de son territoire en circonscriptions électorales aux fins de cette élection ;

Procès-verbal du conseil des commissaires
Commission scolaire des Navigateurs

ATTENDU qu’il y avait 129 995 personnes d’inscrites à la liste électorale permanente sur le territoire de la Commission scolaire des Navigateurs en octobre 2009 ;

ATTENDU qu’il y avait 135 305 personnes d’inscrites à la liste électorale permanente sur le territoire de la Commission scolaire des Navigateurs au 15 février 2013 ;

ATTENDU qu’il y a 140 488 personnes d’inscrites à la liste électorale permanente sur le territoire de la Commission scolaire des Navigateurs au 22 décembre 2016 ;

ATTENDU que le nombre de circonscriptions électorales, prévu à la *Loi sur les élections scolaires* pour le territoire de la Commission scolaire des Navigateurs, est de dix ;

ATTENDU que le 12 juin 2013, une circonscription additionnelle a été autorisée par le ministre ;

ATTENDU que le ministre peut, sur demande, autoriser une commission scolaire à établir une à cinq circonscriptions électorales de plus que ce qui est prévu à la *Loi sur les élections scolaires* ;

ATTENDU la dimension particulièrement étendue du territoire de la commission scolaire (environ 4 510 km²), tout particulièrement le secteur ouest qui comprend quatorze municipalités locales sur le territoire de la MRC de Lotbinière ;

ATTENDU que le territoire de la Commission scolaire des Navigateurs comprend seize municipalités locales, trois MRC et la ville de Lévis ;

ATTENDU que selon les projections démographiques, il appert qu’il y aura une augmentation de la population dans les prochaines années sur le territoire de la commission scolaire ;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Yves Dubé et résolu :

D’ADRESSER une demande au ministre de l’Éducation, du Loisir et du Sport afin qu’il autorise la Commission scolaire des Navigateurs à établir une circonscription électorale de plus que ce qui est prévu par la *Loi sur les élections scolaires* pour ainsi atteindre un total de onze circonscriptions électorales ce qui permettra de maintenir le statu quo.

ADOPTÉE à l’unanimité

CC-16-17-093
SÉ

2.4 Politique pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif (5.12) – Modification

ATTENDU la fusion des Services éducatifs ;

ATTENDU les modifications mineures apportées à la politique 5.12 ;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Lynda Bilodeau et résolu :

DE MODIFIER la politique susmentionnée tel que déposée et versée aux archives sous la cote CC-16-17-093.

ADOPTÉE à l’unanimité

Procès-verbal du conseil des commissaires
Commission scolaire des Navigateurs

CC-16-17-094
SÉ

2.5 *Règlement interne relatif à l'admission, à l'inscription et au déplacement des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire à la Commission scolaire des Navigateurs (5.1) – Amendement*

ATTENDU l'obligation de la commission scolaire d'adopter, en vertu de l'article 239 de la *Loi sur l'instruction publique*, les critères d'admission et d'inscription des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire ;

ATTENDU que les critères d'admission et d'inscription des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire se retrouvent dans le *Règlement interne relatif à l'admission, à l'inscription et au déplacement des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire à la Commission scolaire des Navigateurs* ;

ATTENDU la consultation menée auprès des diverses instances impliquées ;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Marcel Vézina et résolu :

D'AMENDER le règlement susmentionné tel que déposé et versé aux archives sous la cote CC-16-17-094.

ADOPTÉE à l'unanimité

CC-16-17-095
SRM

2.6 **Demande d'ajout d'espace – Agrandissement de l'École du Grand-Voilier - Saint-Laurent – Ajout de deux locaux**

ATTENDU les projections de la clientèle pour les années 2017 à 2020 aux écoles des bassins de Saint-Nicolas et de Saint-Rédempteur ;

ATTENDU la capacité maximale atteinte des écoles du territoire d'analyse visé par la présente demande dès l'année scolaire 2016-2017 ;

ATTENDU que la Commission scolaire des Navigateurs a reçu une autorisation du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, M. Sébastien Proulx, de réaliser un agrandissement de quatre locaux de classe et d'un gymnase pour l'École du Grand-Voilier – St-Laurent le 17 août dernier ;

ATTENDU que les données démographiques les plus récentes font état d'un manque croissant de locaux afin de répondre aux besoins de logement de la clientèle scolaire de ce secteur ;

ATTENDU que l'ajout de deux locaux supplémentaires permettrait de répondre aux besoins susmentionnés et que l'établissement a été informé de cette demande.

ATTENDU qu'il y a lieu de soumettre une demande de modification de l'autorisation ministérielle afin d'ajouter les deux locaux requis ;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Richard Légaré et résolu :

QUE la Commission scolaire des Navigateurs adresse au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, monsieur Sébastien Proulx, une demande d'ajout de deux locaux supplémentaires à l'autorisation délivrée le 17 août 2016 permettant l'agrandissement de l'École du Grand-Voilier - Saint-Laurent, afin de faire face à l'accroissement de la clientèle prévue dans les prochaines années sur le territoire de la Commission scolaire des Navigateurs et plus particulièrement dans le quartier Saint-Nicolas de la ville de Lévis;

Procès-verbal du conseil des commissaires Commission scolaire des Navigateurs

QUE le directeur des Services des ressources matérielles, monsieur Dany Deschênes, soit autorisé à transmettre la présente résolution ainsi que tout document pertinent à l'analyse de celle-ci.

ADOPTÉE à l'unanimité

3.0 INFORMATION

3.1 Rapport de la directrice générale

Madame Esther Lemieux, directrice générale, présente son rapport tel que déposé à l'ensemble des membres du conseil des commissaires.

3.2 Fondation Hôtel-Dieu de Lévis

Madame Esther Lemieux, directrice générale, transmet aux membres du conseil des commissaires de l'information concernant la possibilité d'organiser une campagne de financement au profit de l'Hôtel-Dieu de Lévis. Une vidéo de la Fondation Hôtel-Dieu de Lévis est présentée.

3.3 Organisme de bassins versants de la zone du Chêne – Suivi

Madame Guylaine Giguère, secrétaire générale, transmet aux membres du conseil des commissaires de l'information concernant les Règlements généraux de l'Organisme de bassins versants de la zone du Chêne

Ceux-ci ne prévoient pas spécifiquement qu'un représentant du secteur de l'éducation soit membre du conseil d'administration. Cependant, on y retrouve trois postes pour le secteur communautaire, associatif et institutionnel.

3.4 Préoccupations des commissaires en regard du budget 2017-2018

Monsieur Bertin Fillion, directeur général adjoint et directeur des Services des ressources financières et du transport, demande aux membres du conseil des commissaires de lui transmettre, avant le 27 mars 2017, leurs préoccupations en regard du budget 2017-2018. Le document sera transmis par courriel aux commissaires. De plus, il les informe qu'à compter du 1^{er} juillet 2017, le processus budgétaire sera modifié avec l'entrée en vigueur du projet de loi 105, Loi modifiant la *Loi sur l'instruction publique*.

4.0 RAPPORTS DES COMITÉS

4.1 Comité exécutif

Monsieur Pierre Gaumond, directeur des Services des ressources en technologie de l'information et des communications informe l'ensemble des membres du conseil des commissaires de la décision prise lors de la réunion du comité exécutif du 17 janvier 2017.

4.2 Comité de vérification

Monsieur Mathieu Boilard, président du comité de vérification, informe l'ensemble des membres du conseil des commissaires des sujets traités lors de la rencontre du 11 janvier 2017, notamment la situation financière où un déficit de 937 904 \$ était prévu. Les résultats attendus au 30 juin 2017 étaient de 91 368 \$.

Procès-verbal du conseil des commissaires Commission scolaire des Navigateurs

4.3 Comité de gouvernance et d'éthique

Aucune information

4.4 Comité des ressources humaines

Monsieur Jean-François Labbé, président du comité des ressources humaines, informe l'ensemble des membres du conseil des commissaires des sujets traités lors de la rencontre du 31 janvier 2017, notamment de la présence des membres du comité exécutif aux comités de sélection des directions d'établissement et des services, du calendrier des activités de reconnaissance afin qu'elles se tiennent un mardi, ainsi que de la rémunération des commissaires qui pourra être présentée lors d'un prochain comité plénier.

4.5 Comité CSÉHDAA

Madame Catherine Rollier, commissaire-parent, représentant le comité CSÉHDAA, informe l'ensemble des membres du conseil des commissaires des sujets traités lors de la rencontre du 9 janvier 2017, notamment les avis que le comité a transmis à la commission scolaire à la suite des demandes adressées par des parents.

4.6 Comité de parents

Madame Marie-Josée St-Laurent, commissaire-parent informe l'ensemble des membres du conseil des commissaires des sujets traités lors de la rencontre du 16 janvier 2017, notamment que M. Mathieu Castonguay a été élu vice-président et Mme Angélique Poulin, trésorière du comité. L'élection du commissaire représentant le comité de parent pour le primaire se tiendra lors de la prochaine réunion. Elle ajoute que Mme Guylaine Giguère, secrétaire générale, a présenté les fonctions, pouvoirs et rôles d'un commissaire représentant le comité de parents. La présentation fut très appréciée par les membres du comité.

5.0 QUESTIONS DIVERSES

5.1 Questions et messages des commissaires

Quelques membres du conseil des commissaires posent des questions et donnent de l'information.

6.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur M. Dany Bellemare et résolu :

D'ADOPTER la levée de la séance à 22 h 02.

ADOPTÉE à l'unanimité

Jérôme Demers
Président

Guylaine Giguère
Secrétaire générale

CC-16-17-096